



Liberté
Égalité
Fraternité

Services émetteurs :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers



Rennes, le 05 AVR. 2024

Direction des personnes âgées et des personnes handicapées

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor

à

Madame la Directrice
EHPAD « Les Magnolias »
16 rue de Traou Meledern
22260 PONTRIEUX

Objet : Inspection de l'EHPAD « Les magnolias » - PONTRIEUX

P. J. : 2 tableaux

1 modèle de plan d'action

Lettre recommandée avec accusé de réception n°

2C 168257 39543

Madame la Directrice,

Comme suite à notre courrier en date du 25 janvier 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous n'avez pas formulé d'observations sur les prescriptions envisagées à l'issue de l'inspection de l'EHPAD « Les magnolias » réalisée au mois d'octobre 2023.

En conséquence nous vous notifions les décisions formulées dans le tableau 1 ci-joint afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés et à améliorer la gouvernance de l'établissement.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, nous vous invitons aussi à suivre les recommandations formulées dans le tableau 2 ci-joint.

S'agissant des prescriptions, nous vous demandons d'établir un plan d'action pour leur mise en œuvre et de le renvoyer à la DD ARS des Côtes d'Armor et au Conseil départemental des Côtes d'Armor en utilisant le modèle ci-joint dans un délai de 30 jours à compter de la réception de cet envoi.

Nous vous demandons également de retourner à la DD ARS des Côtes d'Armor et au Conseil départemental des Côtes d'Armor les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

Département des Côtes d'Armor
9 Place du Général de Gaulle
CS42371
22023 Saint Brieuc Cedex
contact@cotesdarmor.fr



Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de RENNES, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de notre considération distinguée.

Elise NOGUERA

Christian COAIL

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Président du Conseil Départemental
des Côtes d'Armor

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne et au Conseil départemental des Côtes d'Armor. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr



Département des Côtes d'Armor
9 Place du Général de Gaulle
CS42371
22023 Saint Brieuc Cedex
contact@cotesdarmor.fr